



Changement de destination de local

Par **pef81**, le **01/06/2012** à **15:00**

Bonjour,

J'envisage d'acquérir un garage à voiture de 40m² dans une petite copropriété de 3 propriétaires.

Je souhaiterais rénover une partie de cette surface en studio de 20 m² et conserver une partie garage sur la surface restante. Il n'y aurait aucune modification de la façade et aucune modification des parties communes puisque ce local présente déjà 2 portes d'accès. Faut-il obligatoirement que j'obtienne l'autorisation de la mairie avant d'entreprendre les travaux. Il semble que l'argument principal que l'on ait à m'opposer est que je rajoute un habitant potentiel sans rajouter d'emplacement de parking ce qui ne serait pas en conformité avec les règles d'urbanisme sachant qu'actuellement le bâtiment comprend 3 appartements et qu'il n'est occupé que par 2 personnes.

Pourriez-vous m'éclairer sur mes droits et devoirs dans cette situation?

Par avance merci.

Par **cocotte1003**, le **02/06/2012** à **06:51**

Bonjour, effectivement si le PLU l'exige, il ne vous sera pas possible d'obtenir l'autorisation de créer un logement sans possibilité de créer un parking, peu importe le nombre d'habitants des autres appartements. Il vous faut consulter votre PLU (mairie) avant de poser votre permis de construire, cordialement